



Administration Communale

5408 BOUS

20 route de Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Avis au public

Aménagement communal et urbanisme

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier nouveau quartier dénommé "Rue Scheierbierg" a été soumis le 04 août 2022 pour adoption au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bous.

Le projet d'aménagement particulier présenté par le bureau d'études Ingénieurs-conseils Rausch & Associés de Heiderscheid pour le compte de M. et Mme Rhein-Klein concerne des fonds sis à Erpeldange-Scheuerberg, au lieu-dit « Bätzebierg », inscrit au cadastre de la commune de Bous, section C d'Erpeldange sous le numéro 696/5078 et prévoit la construction d'une maison unifamiliale.

Conformément à l'article 30 de la loi précitée, le projet est déposé avec toutes les pièces à l'appui à la mairie de et à Bous du **26 août 2022 au 26 septembre 2022 inclusivement**, où le public pourra prendre connaissance pendant les heures usuelles de bureau et il est publié pendant le même délai sous forme électronique sur le site internet de la commune de Bous www.bous.lu/urbanisme/PAP.

Les observations et objections contre le présent projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bous endéans le délai visé à l'alinéa précédent.

Bous, le 23 août 2022

Pour le collège échevinal,


le bourgmestre:


le secrétaire: